



## SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE - SUJET DE STAGE - ANNEE 2019

### « Intégration des baignades dans le milieu naturel »

#### Contexte et objectifs du stage

Syndicat d'études et de conseil, le Syndicat Marne Vive, collectivité publique, regroupe 12 collectivités et structures associées (77-93-94). Il vise l'objectif ambitieux de reconquête de la baignade en Marne en 2022, rivière pour laquelle l'amélioration globale de la qualité est constatée depuis 10 ans. Il mène des études et il accompagne ses membres dans leurs projets (assainissement, berges, etc.).

En 2017, 5 villes du territoire ont candidaté auprès du Syndicat pour l'ouverture de sites de baignade en Marne, après avoir pris connaissance des résultats de qualité de la Marne et des investigations menées sur les réseaux d'assainissement. La mise en place de ces futures baignades est donc en phase préliminaire.

La cohabitation entre une pratique de baignade en eau douce et son intégration dans le milieu naturel pose la question de l'équilibre entre cet usage et les capacités du milieu à l'accepter. S'agit-il d'une simple question de gestion de la capacité d'accueil d'un nombre de baigneurs au droit d'un site ? L'aménagement peut-il / doit-il intrinsèquement, dès sa conception, préserver le milieu naturel dans lequel il s'intègre ? Comment orienter les choix des personnes responsables des sites de baignade pour que cet objectif vertueux d'amélioration de la qualité du cours d'eau lié à la baignade n'aboutisse pas, dans la réalité, à une dégradation du milieu naturel dans sa globalité ?

Le stage a pour objectif d'apporter des éléments de réponse, sur un sujet qui semble avoir été assez peu traité dans les métropoles.

#### Détail des missions

- Sur la base d'une recherche bibliographique et de prises de contacts avec des gestionnaires de baignades en rivière en France ou en Europe : état de la connaissance et de la prise en compte de l'impact de la baignade sur la qualité générale du milieu naturel dans laquelle elle s'intègre :
  - définition de l'impact et son évaluation (que ce soit via l'angle Activité baignade ou via l'angle Milieu Naturel ou les deux) ;
  - précisions sur les contraintes réglementaires prises en compte ;
  - typologie éventuelle des espaces naturels concernés ;
  - moyen et mode d'anticipation et/ou de gestion appliqués, protocoles de suivi mis en place (au droit de la baignade et/ou sur le milieu alentour) ;
  - critiques des solutions en place, etc.
- Adaptation dans le contexte du territoire Marne Vive : détermination des points de vigilance à avoir sur le territoire et propositions de modalités pour traiter cet aspect, avec éventuellement des adaptations possibles en fonction des sites concernés et de leur contexte.

**Niveau souhaité** : Bac+3 à Bac+5, avec des compétences en environnement et / ou aménagement et / ou sociologie.

**Compétences** : Rigueur / force de proposition / facilité de contact / vivacité / écoute.

**Durée** : 3 à 6 mois - début possible avril 2019.

**Conditions** : Le stage sera hébergé en mairie de Saint-Maur-des-Fossés.

**Gratification** : taux horaire légal 3,75€ - 7 heures par jour + congés payés.

**Contact** : Aurélie JANNE – 01.45.11.65.72 – [aurelie.janne@marne-vive.com](mailto:aurelie.janne@marne-vive.com) [www.marne-vive.com](http://www.marne-vive.com)

**Date limite des candidatures** : 15 octobre 2018

**Réception des candidats retenus** : entre le 15 et le 26 octobre 2018.